



Plan écophyto en Auvergne

**Moins de produits phytosanitaires pour
l'entretien des routes,
autoroutes et voies ferrées**



**Document régional d'actions
engagées par les gestionnaires
d'infrastructures linéaires longues**



Initié en **2008** suite au Grenelle de l'Environnement, le plan **écophyto** est un **plan national piloté par le Ministère en charge de l'Agriculture**. Il poursuit 2 objectifs : la **réduction** et **l'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires**.

Le plan **écophyto** est **décliné dans toutes les régions sous pilotage de la DRAAF** (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il concerne les **zones agricoles** et les **zones non agricoles** et s'adresse donc à tous : utilisateurs professionnels ou amateurs, agriculteurs, applicateurs, distributeurs, conseillers, paysagistes, jardiniers amateurs, élus...

Un axe de travail (axe 7) est spécifiquement dédié aux ZNA (zones non agricoles).

Le plan **écophyto** bénéficie de **l'appui financier de l'ONEMA** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), par les **crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses**.

Ce **document régional** présente **les actions engagées par chaque structure membre du groupe de travail régional écophyto « zones non agricoles, infrastructures linéaires longues »** vers une moindre utilisation de produits phytosanitaires et concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du plan **écophyto**.

Ce document est **disponible au téléchargement** sur le site Internet de la DRAAF Auvergne, rubrique **écophyto**, ainsi que sur les sites de chaque structure participant au groupe « infrastructures linéaires longues ».

Les structures impliquées :

APRR	page 3
réseau ASF	page 4
DIR MC	page 5
Conseil général de l'Allier	page 6
Conseil général du Puy de Dôme	page 7
Conseil général du Cantal	page 8
SNCF	page 9



APRR est une société d'autoroutes en partie présente en région Auvergne gérant au total un réseau routier de **1850 km d'autoroutes**. Elle est signataire depuis 2010 de l'**accord cadre écophyto relatif à l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles**. Les équipes d'exploitation du réseau APRR sont **certifiées ISO 14001 depuis 2009**.

Les surfaces concernées

Environ 10 000 ha d'espaces verts, 3600 km d'accotement et de clôtures, soit 1440 hectares.

Réduction des volumes utilisés depuis 2008

Dès 2011 atteinte de l'objectif de l'accord cadre soit « **diminuer de 50%** la consommation des produits par rapport à 2008 ».

Suppression des régulateurs de croissance sur les zones herbeuses (accotements des chaussées).

Pratique alternative : revenir à du **fauchage mécanique**. Engagement lourd à gérer sur le plan financier et de la sécurité (lié au trafic) → augmentation de l'exposition du danger d'un facteur 5.

Bonnes pratiques phytosanitaires mises en place

- ♣ Traitements interdits sur les zones imperméables et au niveau des zones de captage d'eau potable.
- ♣ Traitements phytosanitaires par détection infrarouge réduisant de 70 % la consommation de produit.

Méthodes alternatives

Méthodes qui se révèlent pour la plupart **peu adaptées** aux contraintes d'exploitation des autoroutes.

Efficacité du **brossage** sur les zones imperméables.



Buses de détection des herbes par rayons infrarouge sur sol uni et fermé



Essai de paillage avec des plaques de sédum



Essai de brosses métalliques le long d'une glissière

Impactée par l'ambrosie, APRR continue de tester différentes méthodes alternatives (ex : utilisation de copeaux sous glissières, contrôle de semis). Depuis 2012 APRR est habilitée par le Ministère de l'Agriculture comme centre de formation au Certiphyto. Au-delà de l'animation des sessions de formation, APRR réalise une prestation d'assistance sur le terrain auprès des stagiaires devenus certifiés.

Le réseau ASF traverse le département du Puy-de-Dôme. Il gère ainsi **125 kms d'autoroutes** sur la région Auvergne.

ASF est signataire de **l'accord cadre écophyto visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**. Cette démarche est également favorisée grâce à l'appui de la **norme ISO 14001**.

Réduction des volumes utilisés

Dès 2011, l'objectif de l'accord cadre est atteint : - **50 % de consommation de produits par rapport à 2008**. L'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas interdit mais on recherche des **solutions alternatives** avant de recourir à un traitement chimique.

Bonnes pratiques phytosanitaires mises en place

- ♣ Notion d'**entretien réfléchi dès la conception** du projet
- ♣ **Assistance régulière** aux services de l'exploitation (visites, fiches techniques)
- ♣ **Formation interne** du personnel d'exploitation (entretien des dépendances vertes et bonnes pratiques phytosanitaires)
- ♣ **Formation au Certiphyto** pour tous les personnels applicateurs
- ♣ **Liste unique de produits phytos**
- ♣ **Acceptation de la présence « d'herbes »** qui ne sont pas gênantes
- ♣ Respect des **bonnes pratiques** et utilisation de **matériels d'application performants**

Techniques alternatives

Sur le tracé, **désherbage par balayage/brossage/raclage**

Sur les zones ouvertes au public (aires), **désherbage manuel, brûlage, fauchage, vapeur, eau chaude, piégeage** pour la lutte contre certains insectes.



Matériel de désherbage par balayage/brossage/raclage



Désherbage par balayage/brossage/raclage



Piège pour lutter contre certains insectes

La réduction des produits phytosanitaires fait partie depuis 1992 du mode de gestion du patrimoine vert de ASF. Un des grands principes de la politique des dépendances vertes est en effet l'utilisation restreinte et raisonnée de ces produits aux profit des interventions manuelles et mécaniques de manière à avoir un impact aussi minime que possible sur l'environnement, la biodiversité et la santé.

Long de **920 kms**, le réseau est constitué d'autoroutes (58%) et de routes nationales (42%). Il dénombre 1 306 ponts ou viaducs, 5 tunnels et 1 330 murs de soutènement. Depuis 2009, la DIR MC **encadre les pratiques** et **réduit ainsi chaque année ses consommations de produits phytosanitaires**.

Un Document d'Organisation des Dépendances Vertes (DOV)

finalisé en 2013 accompagne les 18 Centres d'Exploitation et d'Intervention (CEI) que compte le réseau pour :

1 – Se former

Bien manipuler, stocker pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement. A ce jour, 16 agents ont obtenu le certificat « **certiphyto** », pour l'achat, la manipulation et le stockage de produits phytosanitaires.

2 – Mieux et moins de phytos

- ♣ **Fauchage raisonné** : moins, haut et tard dans l'année
- ♣ Utilisation de **colorants** lors de l'épandage de produits phytos
- ♣ **Centralisation des achats** de produits phytos

3 – Développer des techniques alternatives

Gestion différenciée : BAU et accotements, TPC, GBA, îlots et pierrés, aires de repos/service

4 – Réduire les zones à traiter

- ♣ **Paillage**
- ♣ **Plantes couvre sol**
- ♣ **Minéralisation**
- ♣ **Conception d'espaces** nécessitant un entretien facilité

5 – Communiquer sur les actions entreprises

Chaque année, dans le cadre d'une enquête ministérielle, la **DIR MC communique l'évolution de ses consommations**.

De même, les **revues internes** « En Route » et « Flash Sécurité » traitent de manière récurrente du sujet « phytos » et mettent en avant les progrès accomplis. Enfin, la DIR envisage de réaliser et d'installer des **visuels sur son réseau** afin d'informer les usagers.



Finition des pieds de glissière après passage de la faucheuse sous glissière A75 (63)



Raclage et aspiration des végétaux sur BAU - A75 (63)



Minéralisation en pied de signalisation verticale – N88 (43)



Minéralisation d'un terre plein central Aire du Cézalier – A75 (63)

230 litres de produits purs (essentiellement du glyphosate) ont été consommés en 2013 contre 1 500 litres en 2009. Plus de 50 % des CEI n'en consomment plus.



Le Département de l'Allier exploite environ **5300 km de routes**, en majorité en milieu rural. Il s'est engagé, au travers de son **Agenda 21**, dans une **démarche vis-à-vis du respect de l'environnement**. Plusieurs orientations sont déclinées : elles impactent de près ou de loin le **traitement de la végétation non ligneuse** et peuvent permettre de **réduire la consommation de produits phytosanitaires**.

Historique de la réduction des produits phytosanitaires dans l'Allier

2007 : labellisation de l'Agenda 21. L'un des axes concerne l'exemplarité de la collectivité notamment dans la **gestion des routes départementales**.

2010 : arrêt du marché global des produits phytos. Les commandes sont visées par les responsables d'encadrement des CTER.

2010-2012 : mise en place d'**ateliers Agenda 21** dans les UTT

2012 : marché d'**élimination des produits phytosanitaires** retirés de la vente.

2013-2014 : **co-construction d'un plan d'actions** pour l'entretien des dépendances vertes ; mise en place d'un **groupe de travail pour tendre vers le 0 phyto** ; **visites de terrain** ciblées sur les problématiques des plantes invasives, murs de soutènement, îlots, joints et bordures, abords des bâtiments et antennes.



Fauchage sous glissières



Paillage des bords de routes

Expérimentations

- ♣ **Fauchage manuel** des pieds de panneaux
- ♣ **Fauchage mécanique** des glissières
- ♣ **Balayage** avec une aspiratrice des bordures sur îlots centraux et ouvrages d'art
- ♣ **Mousse de coco, désherbage thermique**
- ♣ **Prairies fleuries**
- ♣ **Bâchage, paillage** des aires de repos



Gestion de la végétation sur murs de soutènement

Réduction des volumes utilisés

Les échanges avec les équipes et le changement de pratiques ont permis de **diviser les consommations par 10**.

Les démarches en cours

- ♣ recherche de solutions alternatives aux produits phytosanitaires
- ♣ sensibilisation et formation des agents aux biotopes et espèces végétales, et à leur entretien respectueux (Mission haies Auvergne, CBNMC)
- ♣ plan de gestion des arbres et des haies, qui impactera certaines dépendances vertes
- ♣ fauchage raisonné, pouvant à terme évoluer vers un fauchage différencié

Le Puy-de-Dôme est le 3ème département de France avec le plus grand réseau routier départemental (**7 260 kms**). Le conseil général gère au quotidien l'entretien courant de ce réseau et veille à garantir la sécurité des usagers.

Depuis maintenant 8 ans, plusieurs actions ont été engagées pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et des ses abords.

Les surfaces concernées

Îlots, stabilisés, ouvrages d'art, murs, joints, pieds de panneaux, glissières de sécurité, talus avec de la Renouée du Japon (plante invasive).

Actions engagées

2007-2014 : Réduction des volumes utilisés par une **centralisation des achats** (environ **80% de baisse**). Utilisation de **colorants** et d'**adjuvants huileux** pour un meilleur traitement ainsi que d'**insecticides biologiques**.

2009 : approbation d'un **Agenda 21** avec un plan d'action. Objectif : réduire voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires par la mise en place de **techniques alternatives**.

2010 : élaboration d'une **base de données** recensant toutes les surfaces traitées.

2011 : élaboration d'une **fiche à l'attention des agents** rappelant la réglementation et les bonnes pratiques d'utilisation.

2014 : formations **Certiphyto** pour tous les agents applicateurs et mise en place d'une nouvelle politique de fauchage raisonné.

Mise en œuvre de techniques alternatives depuis 2008

Achat de 2 **faucheuses sous glissières**. Création de **prairies fleuries**. **Balayage** des bandes et pistes cyclables. **Bétonnage** d'îlots.

Essai d'autres **techniques alternatives** : tapis en caoutchouc, désherbeurs thermique, plaques plastique en pied de panneau, copeaux sous glissières.

Communication

Articles dans le **magazine « Puy-de-Dôme en mouvement »** pour sensibiliser les élus et les usagers de la route.

Réunions de **sensibilisation des agents** (évolution de la réglementation)

Partage d'expériences et d'informations au sein du groupe régional Ecophyto ZNA « Infrastructures linéaires longues »



Bétonnage d'îlots



Fauchage sous glissières



Fauchage raisonné

Perspectives :

Tendre vers le zéro phyto pour anticiper l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités à partir de 2020.

Le patrimoine routier du Conseil général du Cantal se compose de **4 000 kms de routes départementales, 950 ponts et 2 300 murs de soutènement.**

Depuis 2008, la collectivité n'utilise plus de désherbants ni de débroussaillants pour traiter les maçonneries et le dessous des glissières de sécurité.

Bonnes pratiques mises en place

- ♣ Aujourd'hui l'utilisation de produits phytosanitaires par la collectivité **tend vers 0**
- ♣ Plan de fauchage avec **une seule passe**
- ♣ Plan de débroussaillage avec fréquences de passages variant de **1 à 3 ans selon l'altitude du réseau**
- ♣ Participation au **groupe de travail régional Ecophyto** « infrastructures linéaires longues »
- ♣ Élaboration de **fiches pratiques**

Techniques alternatives et expérimentations menées en interne

- ♣ **Natte anti-végétation**
- ♣ **Copeaux** sous glissières de sécurité
- ♣ **Béton** sous glissières
- ♣ **Semis spécifiques** sur accotements
- ♣ **Pouzzolane** sous glissières

Fiches pratiques internes au Conseil Général du Cantal

- ♣ **Alternatives** à l'utilisation des produits phytosanitaires
- ♣ **Lutte** contre la Renouée du Japon (plante invasive)
- ♣ **Fauchage**
- ♣ **Débroussaillage**
- ♣ **Elagage**
- ♣ **Sensibilisation du personnel** aux problèmes des plantes invasives
- ♣ **Évaluation des pratiques** en matière de fauchage et débroussaillage des bords des routes départementales



Bétonnage des accotements



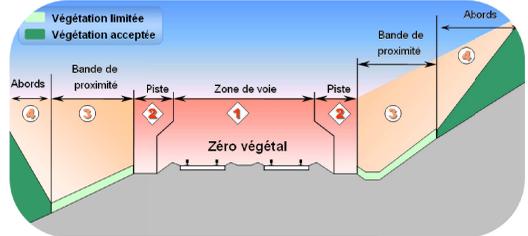
Semis sur accotements

Problématique non résolue : comment supprimer la végétation qui entraîne des dégradations au niveau des maçonneries des ouvrages d'art ?

L'usage des herbicides repose sur un système de **management du risque lié à l'eau**. SNCF et RFF mènent des efforts conséquents à la recherche sur **l'organisation et la technique** afin d'**améliorer continuellement la performance environnementale**.

La maîtrise de la végétation dans les emprises ferroviaires est indispensable pour des impératifs notamment de :

- ♣ **Sécurité** des circulations ferroviaires
- ♣ **Régularité** des circulations
- ♣ **Sécurité du personnel** de maintenance et des services de secours
- ♣ **Préventions des incendies**



Ainsi le maintien des caractéristiques mécaniques de la voie ferrée nécessite l'absence totale de végétation sur la plate-forme elle-même et sur les pistes (voir schéma ci-dessus).

Les principales évolutions sont :

Modernisation des trains désherbeurs

- ♣ **Automatisation** du respect des périmètres protégés
- ♣ **Traçabilité automatisée**
- ♣ **Asservissement des traitements curatifs** à la présence effective de végétation



Trains désherbeurs

Le développement d'un système d'information géographique (SIGMA) destiné à la maîtrise de la végétation répondant à 2 objectifs majeurs :

- ♣ **Mise à disposition de la réglementation** sous forme cartographique et littéraire
- ♣ **Traçabilité des travaux réalisés** de débroussaillages mécanique et chimiques aux abords des voies



Cartographie SIGMA

Signature le 14 juin 2013 d'un nouvel accord de partenariat relatif à l'usage des herbicides SNCF / RFF / Ministères en vue de réduire durablement les usages et impacts des herbicides sur les voies ferrées. Il s'inscrit dans le cadre du plan écophyto.

Le groupe de travail régional **écophyto** « zones non agricoles, infrastructures linéaires longues » est animé par la DIR MC (Direction Interdépartementale des Routes Massif Central). Il réunit les gestionnaires régionaux des routes, autoroutes et voies ferrées : DIR MC, APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône), réseau ASF, SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français), Conseils généraux des départements de l'Allier, du Cantal et du Puy De Dôme.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, le constat est fait que **tous les gestionnaires ont fortement progressé vers la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires et vers la sensibilisation et la formation de leurs agents.**

Le groupe de travail fonctionne aujourd'hui avec un rythme de 1 à 2 réunions par an, une partie de la réunion est consacrée à une **démonstration de techniques alternatives sur le terrain**, puis un temps d'**échanges** en salle, autour des actualités nationales et régionales, ainsi que les questions diverses émanant des membres du groupe.



Un échange de mails, géré par la DIR MC, permet de compiler questions et réponses et joue le rôle de "forum" pour **mutualiser les connaissances et les expériences sur l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Pour en savoir plus

♣ Le plan **écophyto**

- Présentation et actualités nationales : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>
- Déclinaison en Auvergne : <http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

♣ Une **plateforme nationale dédiée aux professionnels en zones non agricoles** (ZNA) **www.ecophytozna-pro.fr**

Elle a pour objectif de réunir les **références et connaissances disponibles** en matière de réduction et alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, de manière à **sensibiliser les professionnels des ZNA** et leur permettre de **faire évoluer les pratiques vers une réduction** de l'utilisation des produits phytosanitaires.

♣ **Contacts**

DRAAF Auvergne

Annette BOUQUET

Chef de projet régional écophyto

annette.bouquet@agriculture.gouv.fr

DIR MC

Matthieu GUYOT

Animateur groupe régional ZNA ILL

matthieu.guyot@developpement-durable.gouv.fr

Document élaboré par la DIR MC (Direction Interdépartementale des Routes Massif Central) et la DRAAF Auvergne dans le cadre du groupe de travail régional Ecophyto Zones non agricoles « infrastructures linéaires longues », avec la contribution des gestionnaires des routes, autoroutes et voies ferrées en Auvergne : DIR MC, APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône), réseau ASF, SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français), Conseils généraux des départements de l'Allier, du Cantal et du Puy De Dôme.

Crédits photos : structures membres du groupe régional

Document appuyé sur une publication de la DRAAF Centre et Nature Centre : "Le plan écophyto en région Centre, Recueil d'expériences d'actions de sécurisation et réduction des pratiques phytosanitaires en Zone Non Agricole (ZNA)", décembre 2013, téléchargeable à <http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/Jardins-espaces-vegetalises-et>